

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 7 JUILLET 2026**

DÉLIBÉRATION N°2026-239

Conseillers en exercice :	75	L'an deux mille vingt-six, le 7 juillet, à dix-neuf heures, le
Présents :	62	Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la
Absents excusés :	6	salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour, après
Pouvoirs :	7	convocation légale en date du 1 ^{er} juillet 2026, sous la
Votants :	69	Présidence de Monsieur Philippe DELORT.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Corinne AMAT, M. Thierry AUDIN, MME Blandine RIGAL, MME Nicole BATIFOL, M. Christophe BAUMELLE, MME Sophie BENEZIT, MME Martine BERTRAND, MME Marina BESSE, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Michel BROUSSE, M. Alberto COSTANTINI, MME Josiane BRUNEL, MME Céline CHARRIAUD, MME Elisa CHASSANG, M. Pierre CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Bernard COUDY, M. Sébastien CUSSAC, MME Florence DELAS, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Guillaume DELPUECH, M. Pascal DEQUIN, MME Maud DOMERGUE, M. Matthieu DUDREUIL, M. Philippe ECHALIER, M. Olivier ERARD, M. Louis GALTIER, M. Christian GENDRE, M. Jean-Noël GILIBERT, M. Éric GOMESSE, MME Maryline GUDEFIN, MME Olivia GUEROULT, M. Emmanuel HEBRARD, M. Hervé HUGON, M. Michaël MAURANNE, MME Béatrice MALBO, MME Annick MALLET, M. Jean-Claude MARTIN, M. Stéphane CHASSANG, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, M. François ODOUL, M. Serge PASTOUREL, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Serge RAMADIER, M. Alain RIEUTORT, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, MME Léa ROCHETTE, MME Evelyne ROQUES, M. Yannick SALAT, M. Serge TALAMANDIER, M. Thierry TARDIEU, M. Patrick VERNHET, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Excusés :

M. André ANGELVY, M. Frédéric ASTRUC, M. Gilles BIGOT, M. Axel JOURQUIN, M. Pascal POUEDEVIGNE, M. Raymond SALVAN.

Pouvoirs :

MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
MME Carine CASALS donne pouvoir à MME Léa ROCHETTE
M. Jérôme GRAS donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
M. Jonathan LAROUSSINIE donne pouvoir à M. Matthieu DUDREUIL
MME Emmanuelle NIOCEL JULHES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Florie PAROU donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Jean-Paul RESCHE donne pouvoir à M. Éric GOMESSE

Madame Elisa CHASSANG a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **10 JUIL. 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **10 JUIL. 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**OBJET : CRÉATION DE SERVITUDES PARCELLE CADASTRÉE SECTION AD
NUMERO 557 A PIERREFORT**

RAPPORTEUR : Monsieur Louis GALTIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1099 du 03 octobre 2016 portant fusion des Communautés de communes de Caldaquès-Aubrac, du Pays de Pierrefort-Neuvéglise, du Pays de Saint-Flour Margeride et de la Planèze en une seule Communauté de communes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-0316 du 06 avril 2017 portant changement de dénomination de la Communauté de communes des Pays de Caldaquès-Aubrac, Pierrefort-Neuvéglise, Planèze, Saint-Flour Margeride et portant adoption définitive du nom de « Saint-Flour Communauté » ;

Considérant que la Communauté de communes du pays de Pierrefort-Neuvéglise est devenue propriétaire de la parcelle cadastrée section AD numéro 557 aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Marie NOYER, notaire à AURILLAC (15100), le 25 juin 2008 ;

Considérant que l'ensemble des biens, droits et obligations des Communautés de communes de Caldaquès-Aubrac, du Pays de Pierrefort-Neuvéglise, du Pays de Saint-Flour Margeride et de la Planèze fusionnées ont été transférés à Saint-Flour Communauté ;

Considérant qu'une vente entre particuliers est consentie sur le bien sis à PIERREFORT (15 230), 3 rue du Carreau cadastré section AD numéro 556 ;

Considérant que ce bien nécessite des travaux notamment à l'extérieur sur le pignon impliquant d'intervenir depuis la parcelle de la Communauté de communes ;

Considérant que le compteur n'est accessible que depuis la parcelle de la Communauté de communes ;

Considérant qu'il y a lieu de créer une servitude de passage ainsi qu'une servitude de tour d'échelle sur la parcelle cadastrée section AD numéro 557 appartenant à la Communauté de communes ;

Considérant que la création des servitudes interviendra dans l'acte de vente ;

Considérant qu'un représentant de la Communauté de communes doit intervenir à l'acte pour consentir à la création desdites servitudes ;

Considérant que la vente devrait intervenir la dernière semaine de juillet 2026 ;

Vu le plan annexé à la délibération ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **AUTORISE la création des servitudes de passage et de tour d'échelle sur la parcelle cadastrée section AD numéro 557 ;**

✚ **AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à intervenir à l'acte de vente pour consentir à la création desdites servitudes.**

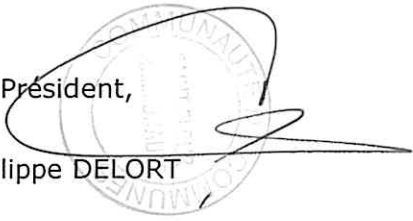
POUR : 69 VOIX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260707-DELIB2026-239-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président,

Philippe DELORT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke and a small upward flick. It is written over a faint, circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTE" at the top and "COMUNES" at the bottom, with some illegible text in the center.

La secrétaire de séance,

Elisa CHASSANG

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop that encloses several smaller, more intricate strokes.

Département :
CANTAL

Commune :
PIERREFORT

Section : AD
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 28/03/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

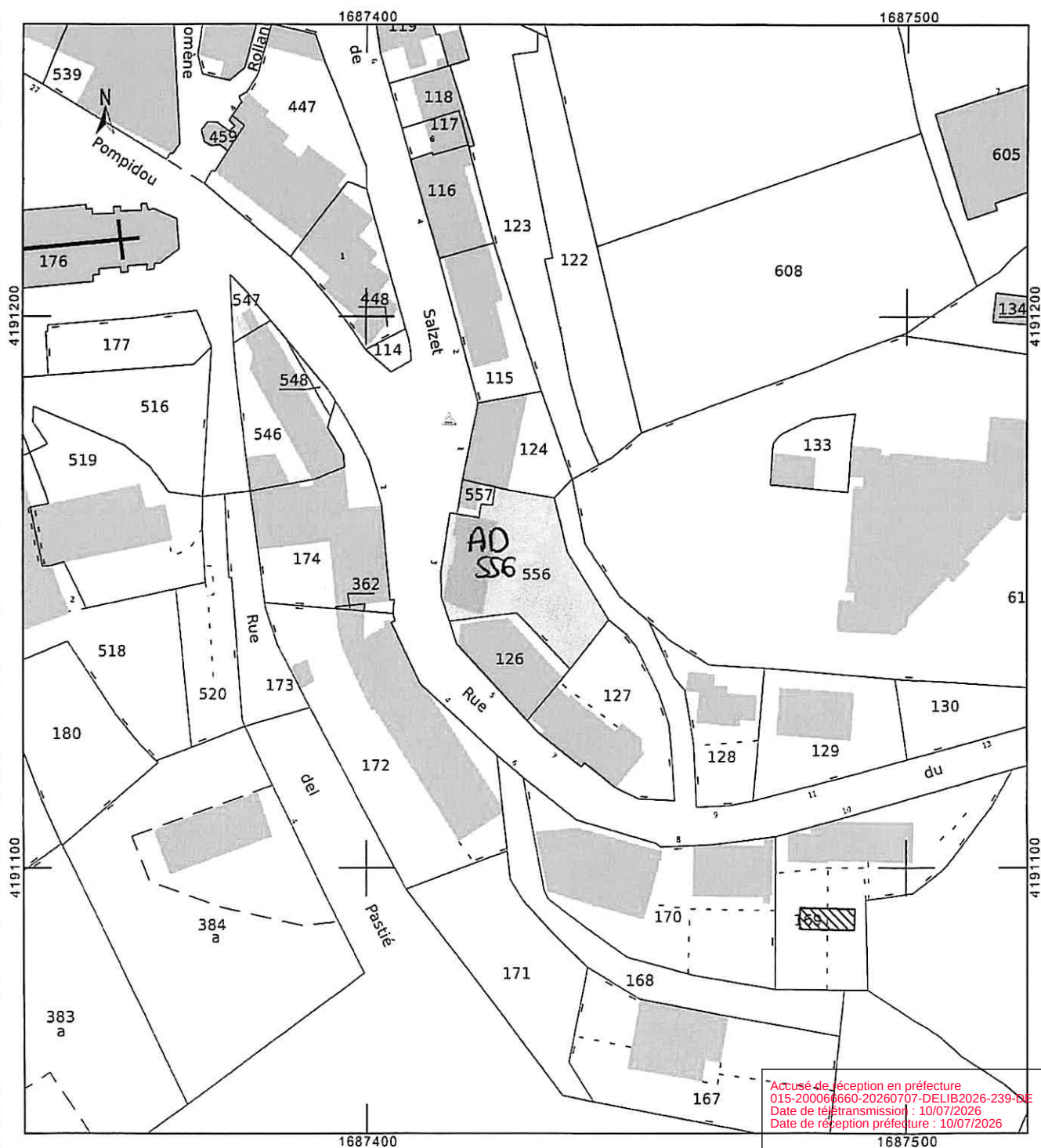
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
S.D.I.F. CANTAL
3 Place des Carmes 15012
15012 AURILLAC CEDEX
tél. 04 71 43 44 89 - fax
sdif.aurillac@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Accusé de réception en préfecture
015-20006660-20260707-DELIB2026-239-SE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026